



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

N° DEL-2023-3-26

SEANCE DU 07 JUIN 2023

**Nature de l'acte :
Enseignement**

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
**Passation de la convention
permettant de promouvoir
les activités sportives
scolaires pour 2023 / 2024
avec l'association Avenir
Gessien Gymnastique de
Thoiry**

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Absents :

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

E X P O S E

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune conventionne avec l'association Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry et l'école élémentaire les Gentianes depuis de nombreuses années.

Madame le Maire précise que l'objet de la convention porte à soutenir le développement et la promotion des activités physiques et sportives pour l'ensemble des enfants de l'école élémentaire de Thoiry.

La ville de Thoiry s'engage à prendre en charge le coût d'intervention relatif aux cours sportifs dispensés par l'association Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

La convention prévoit un total de 138 heures dispensées pour l'école élémentaire les Gentianes pour une rémunération horaire de 32,00 euros nets, y compris l'indemnité de congés payés, à verser à l'association Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry au titre de l'année scolaire 2023 / 2024.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet de convention avec l'association Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry et l'école élémentaire les Gentianes afin de poursuivre la promotion des activités sportives et de l'autoriser à signer ladite convention pour l'année scolaire 2023 / 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention avec l'association Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry et l'école élémentaire les Gentianes afin de poursuivre la promotion des activités sportives au sein des écoles de Thoiry pour l'année scolaire 2023/2024.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

FAIT A THOIRY,
LE 7 JUIN 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 09/06/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/06/2023